



Collège
Blanche de Castille
ouvrir les valeurs & Grandir ensemble

UAI 0060676C

16 avenue Dillies - 06300 NICE

Tél : 04 93 89 02 12 - www.blanche2castille.com

TARIF ANNUEL DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 (A conserver par les familles)

CONTRIBUTION DES FAMILLES – Collège	1.067,04 €
COTISATION APEL (1) Une seule cotisation par foyer	24 €
ASSURANCE SCOLAIRE (2)	11,50 €
ETUDE SURVEILLEE (mensuel)	21,82 €

Premier enfant ⇒ plein tarif,

Second enfant ⇒ plein tarif,

Troisième enfant et suivant ⇒ réduction de 30% sur la contribution (hors contribution diocésaine) pour une famille ayant au moins trois (3) enfants scolarisés dans l'établissement.

(1): La cotisation de l'A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves), est prévue et incluse dans le contrat de scolarisation. Elle est utilisée pour subventionner des actions et animations auprès des élèves. Elle est nominative et indivisible (en cas de séparation, le second parent peut également y souscrire sur demande). En cas de non souscription à l'A.P.E.L, le montant de la cotisation sera déduit de la facture annuelle.

(2) : L'assurance scolaire étant obligatoire, vous pouvez opter pour l'assurance **individuelle accident** ou **individuelle corporelle** de l'Etablissement (ne couvre pas la responsabilité civile des parents) ou pour une assurance scolaire personnelle en nous fournissant un justificatif, au premier jour de la scolarité (NE PAS ENVOYER LE JUSTIFICATIF PAR MAIL).

Passé ce délai, elle vous sera facturée obligatoirement.

TARIF MENSUEL DE LA RESTAURATION DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Tarif pour les 6 ^e /5 ^e /4 ^e	106,92 €	tarif pour les 3 ^e	104,22 €
---	-----------------	-------------------------------	-----------------

Forfait annuel (frais de surveillance et d'intendance dans le cadre d'un P.A.I.) **257,58 €**

Repas occasionnel des élèves : **12,64 €** par repas